

Plozeau le 28. Mars 1813.

PLOZEAN

- chapelle 1813
- état de biens

Monsieur, j'ai l'honneur de vous

la seule chapelle de l'ice sous
seigneur madame le forestier de
contract du 10. mai 1810 à la
servir à perpétuité à
celebrer l'office divin le
dimanche de septembre de
pour la dite Donatrice et

varation, la conservation de
tants de ce quartier très pie
sister régulièrement à l'o
ment un ecclésiastique de
brer la messe et faire les
aiter que les Eglises soient
siastiques pour renouveler ce
chapelle soit conservée comme

oratoire.

ploujean le 28. Mars 1813.

Messieurs,

En réponse de votre lettre du trois de ce mois, j'ai l'honneur de vous
annoncer:

- 1^o qu'il n'y a en cette succursale qu'une seule chapelle dédiée sous
l'invocation de sainte génèvieve, et dont feu madame le forestier de
Lborlay a fait don à la paroisse par contrat du 10. mai 1810 à la
charge et condition expresse de la faire servir à perpétuité à
l'exercice du culte catholique et d'y faire célébrer l'office divin le
second jour des rogations et le premier dimanche de septembre de
chaque année et d'y prier ces deux jours pour la dite donatrice et
sa famille.

cette chapelle est vaste et en bonne réparation, la conservation
d'une utilité très précieuse pour les habitants de ce quartier très
éloigné du bourg, qui ne pouvant assister régulièrement à la
paroissial y font leurs prières. anciennement un ecclésiastique du
bourg y allait tous les dimanches célébrer la messe et faire les
instructions nécessaires; il est bien à souhaiter que les Eglises soient
pourvues d'un nombre suffisant d'ecclésiastiques pour renouveler ce
pieux usage. ainsi je demande que cette chapelle soit conservée comme
oratoire.

2^o Monsieur le vicair de cette succursale reçoit un traitement de 300. fr. de la commune, la pénurie de la fabrique ne lui permet de rien faire en sa faveur.

J'ai l'honneur, Messieurs, d'être
avec un profond respect et une parfaite considération.

Messieurs,

Notre très humble et très obéissant serviteur

Charles ptre Dessus.

Monsieur

j'ai l'honneur de vous adresser cy-joint l'état des —
biens et revenus de la fabrique de cette succursale, tel
qu'il est demandé par notre prélat. Ces 100 # se
perçoivent par petits articles de 3 # 4, 2 # 10 & le
plus fort c'est un quartier de Froment pesant 60 Kilogrammes

Si le détail de tous ces articles sont
nécessaires pour votre travail, veuillez bien me
renvoyer la lettre cy-incluse, et je vous satisferai
poste pour poste.

j'ai l'honneur d'être avec un profond
respect
monsieur

ploujean 18 juin
1814.

votre très humble serviteur
Cloace ptre Dessot

Quimper , le 7 Juyn 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vœux bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
paroisse de ploujean.	0.	Le presbytère ~ 0	0	occupé par le desservant 0	0	0	114	Deux messes à chant et les contribu- tions foncières.	100 f.	~ ~ ~
								Charge ptre desserv.		